



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**



Bruxelles, le 16 novembre 2005  
14519/05 (Presse 299)  
(OR. en)

## **DÉCLARATION CONJOINTE UE-AFGHANISTAN**

### **Engagement en faveur d'un nouveau partenariat entre l'UE et l'Afghanistan**

**Strasbourg, 16 novembre 2005**

#### **Déclaration conjointe**

L'Union européenne et le gouvernement de la République islamique d'Afghanistan sont attachés à un Afghanistan sûr, stable, libre, prospère et démocratique, tel qu'il est indiqué dans la constitution afghane adoptée le 4 janvier 2004 [14 Dalwa 1383]. Les deux parties souhaitent voir l'Afghanistan jouer un rôle actif et à part entière au sein de la communauté internationale et sont déterminées à bâtir un avenir prospère exempt des menaces que font planer le terrorisme, l'extrémisme et la criminalité organisée.

# **P R E S S E**

---

L'Union européenne se félicite vivement des immenses progrès que l'Afghanistan a réalisés depuis l'accord de Bonn de décembre 2001 [Jadi 1380]. Les institutions et les États membres de l'UE ont contribué de façon essentielle à aider ce pays à mettre en œuvre ses programmes de reconstruction, en promettant une aide d'un montant total d'environ 3,1 milliards d'euros au cours de la période 2002-2006. À cet égard, les deux parties saluent tout particulièrement les efforts des États membres qui, en matière de coordination, ont joué un rôle de premier plan dans les différents domaines de réforme: création d'institutions parlementaires efficaces; mise au point et mise en œuvre de la réforme du secteur de la justice; mise en place d'une force de police et d'une police des frontières au niveau national et poursuite de la lutte contre la drogue. Les États membres ont également apporté aux forces internationales déployées en Afghanistan d'importantes contributions en troupes. Trois grandes conférences internationales sur l'Afghanistan se sont tenues en Europe, une autre étant prévue à Londres au début de 2006.

La mise en place de l'assemblée nationale afghane, à la suite des élections du 18 septembre 2005 [27 Sunbola 1384], marque l'achèvement du processus de transition politique défini dans l'accord de Bonn. Conformément aux engagements pris par la communauté internationale dans la déclaration de Berlin du 1<sup>er</sup> avril 2004, l'Union européenne rappelle qu'elle continuera, dans la mesure du possible, d'apporter son soutien à l'Afghanistan après la fin du processus de Bonn. Il reste d'autres défis importants à relever, parmi lesquels la réalisation d'efforts de reconstruction visibles, la mise en place d'institutions publiques viables, efficaces et responsables, le désarmement des groupes armés illégaux, le renforcement des droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme international et contre la production et le trafic de stupéfiants. Les deux parties estiment dès lors que, lors de la conférence qui doit se tenir prochainement à Londres, l'Afghanistan et la communauté internationale devraient élaborer un nouvel accord prévoyant la poursuite de leur coopération étroite durant la période qui suit l'achèvement du processus de Bonn.

Pour leur part, le gouvernement de la République islamique d'Afghanistan et l'Union européenne conviennent de conclure un nouveau partenariat, qui vise à faire fond sur la bonne exécution de l'accord de Bonn et à définir des priorités communes pour la phase suivante du renouveau de l'Afghanistan. Ce faisant, le gouvernement afghan réaffirme son attachement à la consolidation d'un système politique démocratique, à la mise en place d'institutions publiques responsables, au renforcement de l'État de droit, à la sauvegarde des droits de l'homme (y compris des droits des femmes) et au développement de la société civile. Le gouvernement afghan veillera aussi à favoriser la croissance économique et à lutter contre la pauvreté dans l'ensemble du pays, à accélérer la réalisation de progrès permettant de garantir la viabilité des finances publiques, à lutter contre la corruption et à mettre fin à la production et au trafic de stupéfiants. Il sera essentiel que les autorités afghanes prennent en main le processus de réforme si elles veulent le voir aboutir. Pour sa part, l'Union européenne réaffirme sa volonté d'aider le gouvernement afghan à atteindre ces objectifs et usera de son influence auprès de ses partenaires de la communauté internationale pour les encourager à maintenir une coopération importante avec l'Afghanistan.

## **Gouvernance politique et économique**

L'Union européenne et le gouvernement afghan s'emploieront à développer les acquis politiques de l'accord de Bonn. L'Union européenne continuera d'aider l'Afghanistan à mettre en place, aux niveaux national et provincial, des institutions fortes et responsables exemptes de toute corruption, qui œuvrent en faveur de l'État de droit et assurent un contrôle démocratique, notamment à travers la nouvelle assemblée nationale et les nouveaux conseils provinciaux. Dans ce contexte, les deux parties se félicitent des efforts visant à mettre sur pied des institutions parlementaires efficaces en Afghanistan. L'Union européenne continuera de soutenir les efforts menés par ce pays pour réformer sa fonction publique et établir un système de nomination fondé sur le mérite afin d'instaurer un système d'administration publique efficace.

L'Afghanistan s'engage à mettre en place un système juridique et réglementaire crédible, prévisible et transparent qui favorise l'investissement étranger et le développement d'un secteur privé légitime ouvert aux entreprises nationales et étrangères. Pour sa part, l'Union européenne appuie les efforts de l'Afghanistan visant à élaborer une stratégie nationale de développement pour atteindre ces objectifs et prend l'engagement de favoriser le développement économique de ce pays et de renforcer la coopération économique bilatérale. L'Union européenne partagera avec l'Afghanistan sa riche expérience de la coopération économique régionale et lui offrira une assistance technique dans ce domaine. Elle incitera également le secteur privé européen à tirer parti des possibilités qui se présentent actuellement en Afghanistan en matière d'investissements et d'échanges.

## **Réforme du secteur de la sécurité et du secteur de la justice**

L'Union européenne réaffirme qu'elle soutient pleinement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan, ainsi que la non-ingérence de tierces parties dans les affaires intérieures de ce pays, conformément à la charte des Nations Unies et aux autres principes du droit international. Compte tenu de leur attachement à un règlement pacifique des différends entre États et à la sécurité régionale, l'Union européenne et le gouvernement afghan adhèrent aux principes énoncés dans la déclaration sur les relations de bon voisinage du 22 décembre 2002 [1<sup>er</sup> Jadi 1383] et aux différents instruments qui se fondent sur cette déclaration.

Les États membres de l'UE continueront de contribuer dans une large mesure à fournir des moyens militaires et civils à la force internationale d'assistance à la sécurité dirigée par l'OTAN, y compris aux équipes provinciales de reconstruction, et d'appuyer les activités menées dans le cadre de l'opération "Liberté immuable" de la coalition dirigée par les États-Unis, afin d'améliorer la sécurité, d'instaurer une plus grande stabilité et de favoriser le développement dans l'ensemble de l'Afghanistan jusqu'à ce que les forces armées et de sécurité afghanes soient suffisamment constituées et opérationnelles. Le gouvernement afghan agira en étroite coopération avec les forces de sécurité internationales tout en continuant d'œuvrer au développement de sa capacité à assurer la sécurité et la stabilité dans le pays.

L'UE et ses États membres continueront de soutenir, notamment en mettant à disposition des moyens financiers et des experts, l'action de la communauté internationale visant à aider le gouvernement afghan à mettre en place une force de police et une police des frontières au niveau national. L'Union européenne et le gouvernement afghan estiment qu'une force de police impartiale et efficace, entre autres, est essentielle à l'instauration de l'État de droit en Afghanistan.

Par ailleurs, l'UE et ses États membres continueront d'appuyer les efforts de la communauté internationale destinés à aider le gouvernement afghan à développer le secteur de la justice, qui devraient se traduire par la mise en place d'un cadre solide pour l'établissement de l'État de droit dans le pays. En particulier, l'UE s'efforcera d'accroître son aide, notamment en fournissant des moyens financiers, en faveur de la réforme du secteur de la justice, ce qui en accélérera le rythme. L'Union européenne et l'Afghanistan reconnaissent que la réforme de l'administration de la justice sera une priorité importante pour le gouvernement afghan et la communauté internationale. Le gouvernement afghan facilitera les efforts de la communauté internationale, en assurant une coordination plus efficace entre les organes judiciaires afghans.

Les deux parties conviennent que l'amélioration de la gouvernance politique et démocratique passera par la mise en place d'un système juridique crédible qui permette de renforcer l'État de droit, de protéger les droits de l'homme et de réformer le secteur de la justice pénale et celui de la justice civile dans le pays.

L'Union européenne et le gouvernement afghan sont convaincus que, outre la mise sur pied et le renforcement de la police nationale, un pouvoir judiciaire professionnel et indépendant ainsi qu'une administration civile solide et impartiale sont indispensables à l'instauration d'un environnement stable et pacifique dans lequel l'État de droit est respecté.

L'Union européenne estime qu'un processus de désarmement et de réinsertion efficace est essentiel pour assurer la stabilité future de l'Afghanistan; elle continuera d'apporter à cet égard un soutien politique et financier au gouvernement afghan.

### **Lutte contre la drogue**

La culture, la production et le trafic de stupéfiants continuent de représenter une grave menace pour la sécurité et le développement de l'Afghanistan. L'Union européenne se félicite que le gouvernement afghan soit résolu à lutter contre le trafic de drogue. Le gouvernement afghan devra fournir un effort soutenu dans tous les volets de son plan de mise en œuvre de la lutte contre la drogue s'il veut mettre un terme au trafic de drogue. L'Union européenne salue l'action menée par le gouvernement afghan pour revoir sa stratégie nationale de lutte contre la drogue et élaborer des plans d'action détaillés, en vue notamment de développer d'autres moyens de subsistance et de traduire en justice les trafiquants de drogue. L'UE entend accroître son aide en faveur de la campagne de lutte contre la drogue par le biais des processus budgétaires afghans et se félicite du lancement, à cet égard, du fonds spécial de lutte contre les stupéfiants (*Counter Narcotics Trust Fund*). L'UE continue d'apporter son soutien aux activités de lutte contre la drogue menées par l'ONUDC à l'appui du plan national afghan. Pour sa part, le gouvernement afghan s'efforcera de mettre en place des institutions efficaces aux niveaux tant central que provincial afin de veiller à ce que l'aide internationale soit concentrée là où le besoin s'en fait le plus sentir. L'Union européenne et l'Afghanistan réexamineront régulièrement leur coopération dans ce domaine afin de tirer les enseignements qui s'imposent.

L'Union européenne et le gouvernement afghan reconnaissent en outre l'importance que revêt le Pacte de Paris pour développer pleinement les capacités nationales et instaurer une coopération plus régulière entre l'Afghanistan, ses voisins et la communauté internationale des bailleurs de fonds.

### **Développement**

L'Union européenne et l'Afghanistan continueront à œuvrer de concert à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afghanistan. Les deux parties ont l'une comme l'autre intérêt à faire en sorte que le budget récurrent du gouvernement soit, le plus tôt possible, entièrement couvert par les recettes de l'État, de manière à ce que l'aide internationale puisse être utilisée pour réduire durablement la pauvreté et pour investir dans un développement économique et social à long terme, qui soit durable aux plans économique, social et environnemental.

L'UE reconnaît le rôle de premier plan que le gouvernement afghan doit jouer dans la promotion du développement économique et social, notamment par l'élaboration de stratégies visant à réduire la pauvreté, ainsi que dans le renforcement de l'État; elle lui apportera son soutien dans les efforts qu'il déploie à cet égard en dégageant au cours de la prochaine période de sept ans allant de 2006 à 2013, sous réserve des progrès accomplis dans le cadre des réformes convenues, un niveau approprié d'aide financière provenant du budget de l'Union européenne à l'appui de la stratégie nationale de développement de l'Afghanistan, afin d'améliorer la prévisibilité des ressources disponibles. L'UE et le gouvernement afghan aspirent à améliorer la coordination de la coopération internationale.

### **Droits de l'homme, société civile et retour des réfugiés**

Le gouvernement afghan est résolu à défendre les libertés garanties par la constitution, à mettre en place une société pluraliste et démocratique et à assurer le respect des droits de l'homme. Il s'engage à tenir compte des aspirations de la société civile afghane naissante et notamment à promouvoir la participation des femmes en mettant l'accent tout particulièrement sur l'accès de ces dernières à la santé et à l'éducation, sur la place qui leur revient dans la vie publique afghane ainsi que sur la nécessité de les protéger contre l'oppression et la violence. Il réaffirme en outre son engagement en faveur de l'égalité des droits de tous ses citoyens et du respect des groupes défavorisés de la société tels que les enfants, les handicapés, les détenus et les rapatriés. Le gouvernement afghan souscrit aux recommandations de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme et entend mettre en œuvre un processus de justice transitionnelle afin de s'attaquer aux violations passées des droits de l'homme. L'Union européenne partage ces objectifs et maintiendra son aide pour en garantir le succès. Elle continuera également de prêter son appui à la mise en place de médias d'information professionnels et indépendants en Afghanistan.

Depuis la chute du régime des talibans, des millions de réfugiés afghans ont pu rentrer chez eux et reconstruire leur vie. Nombre d'entre eux sont rentrés dans leur pays après avoir acquis des compétences et une expérience précieuses leur permettant de jouer un rôle important dans le processus de reconstruction. L'Union européenne et le gouvernement afghan partagent la même volonté de faciliter le retour volontaire des réfugiés, en œuvrant en étroite coopération avec les États de la région, le Haut Commissaire des Nations Unies aux réfugiés et d'autres partenaires internationaux. Il s'agira notamment de coopérer dans le cadre de programmes d'aide au rapatriement de ressortissants afghans réfugiés dans l'Union européenne et de programmes contribuant à créer à l'intérieur du pays de bonnes conditions pour le retour volontaire des réfugiés. En outre, l'Union européenne œuvrera de concert avec le gouvernement afghan et les États voisins pour aider à l'intégration dans l'ensemble du pays, y compris dans les régions frontalières, des réfugiés retournant dans le pays.

## **Éducation et culture**

L'Union européenne et l'Afghanistan reconnaissent l'importance capitale de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur pour le développement du pays et saluent les efforts déployés par plusieurs États membres dans ce domaine. Les deux parties s'efforceront de renforcer la capacité du secteur de l'enseignement supérieur et des établissements de recherche en Afghanistan, en développant des liens entre les établissements européens et afghans, en accordant des bourses d'étude et en proposant une aide linguistique.

L'Union européenne et l'Afghanistan favoriseront le dialogue culturel dans des secteurs qui sont le reflet de l'identité culturelle ainsi que de la diversité culturelle et linguistique et ils encourageront la ratification de la Convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle.

## **Dialogue politique régulier**

Afin de renforcer la coopération bilatérale et d'examiner les progrès accomplis dans la réalisation des engagements mutuels, le dialogue politique entre l'Afghanistan et l'Union européenne sera officialisé et comportera des réunions annuelles au niveau ministériel.

Fait à Strasbourg le seize novembre deux mille cinq.

Pour l'Union européenne

Pour le gouvernement  
de la République islamique d'Afghanistan